



REPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 077-217704949-20250327-DELIB2025_0017-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17/03/2025	Le vingt-huit mars deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,
Date d'affichage 27/03/2025	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....15 Votants.....20	<p>Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Alain GUYONNET, Hermann TYNDAL, Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Gerty EMBOULÉ, Geneviève DARGNAT, Régine BRAUN, Pascale PALARD, Sébastien DERREUMAUX et Adeline FAIDER-LOGET formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents excusés avec procuration : Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Hermann TYNDAL Josiane PACHOLKI pouvoir à Geneviève DARGNAT Valérie BOCQUEL pouvoir à Brigitte GOUYON Elisabeth FRONTIN pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN</p> <p>Absent(s) : Sébastien PELLERIN, Nicolas POUZET et Nassima VIGUIER</p>
Réf : 2025-019 Objet : Déclaration d'Intention d'Aliéner Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 27/03/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 27/03/2025 Le Maire, A. MOMON	Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

Réf : 2025-019- Déclaration d'Intention d'Aliéner

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire,

Entendu Monsieur le Maire,

➤ **INFORMER** le Conseil municipal des Déclaration d'Intention d'Aliéner signées depuis la séance du conseil du 20 février 2025 :

- DIA n°202400007 : Aliénation d'une parcelle d'une superficie de 800 m², correspondant à une habitation de 117 m² habitable, sise Chemin des Sables, pour un montant de 320 000 € ;
- DIA n°202400008 : Aliénation d'une parcelle d'une superficie de 613 m², correspondant à une habitation de 100 m² habitable, sise rue des Cars, pour un montant de 275 000 €.

Après débat, le Conseil municipal prend acte des Déclarations d'Intentions d'Aliéner ci-dessus

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 27 mars 2025

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE